



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 6 décembre 2021

Présents : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE (arrivé en retard à 18h39), Priscilla ARVIN-BEROD, COOKE Solange, PRADEL Franck, GRASSINI Stéphanie, ELIE Nicolas, QUINET Alain, Stéphanie, PERNOD, GACHET-PONNAZ Ghislaine et GRAFF Stéphane.

ABSENTS:

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur ELIE Nicolas a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 novembre 2021

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2021, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 18 décembre 2021 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 2 DECEMBRE 2021

1/ Budget 2022 – Autorisation de paiement anticipé section investissement

Mme Stéphanie GRASSINI propose de voter une autorisation de paiement anticipé, en prévoyant un minimum de crédits afin d'engager les premières dépenses de l'année 2022, en attendant le vote des budgets.

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Mme Sophie JUELLE à 18h39

2/ Demande de subvention – Support ludique du sentier thématique

M. Pierre BESSY explique que cette demande de subvention auprès de la Région fait l'objet de deux demandes d'aide : une pour la bande dessinée et une autre pour les illustrations des panneaux du futur sentier ludique lié au patrimoine religieux, action menée en commun avec cinq autres communes, et coordonnée par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Une première réunion de travail s'est déroulée la semaine dernière pour lancer le dossier.

Approuvé à l'unanimité

3/ Subvention Office de Tourisme – Versement acompte anticipé

M. Pierre BESSY propose de voter un versement anticipé pour la subvention à l'Office de Tourisme en attendant le vote des budgets.

Approuvé à l'unanimité

4/ Retrait de l'ANMSM

L'Association des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) gère des campagnes de promotion pour les stations membres (sous le nom « France Montagne » auprès du public). Elle est aussi un interlocuteur pour les pouvoirs publics. Cette association gère également le label Famille Plus pour les stations de ski.

La Municipalité s'interrogeait, rappelle Monsieur le Maire, sur l'éventualité de quitter l'association, déçue par le manque d'énergie et la mauvaise communication de l'ANMSM auprès de l'Etat lorsqu'il a fallu défendre les stations l'hiver dernier.

De plus, un nouveau critère obligatoire, pour le Label Famille Plus, est entré en application : la commune doit justifier d'une garderie pour les 3-6ans pour l'hiver, service que la commune ne propose pas. Il avait d'abord été question que l'ANMSM maintienne le label à la commune si elle prouvait qu'elle projetait de réaliser la structure pour ce service. La mairie a donc fourni les documents prouvant que le projet avançait aux Varins. Mais l'ANMSM a finalement annoncé à la station qu'elle lui retirait le label dès ce mois de décembre.

Après consultation du conseil d'administration de l'Office de Tourisme, le conseil municipal estime que le montant de l'adhésion (18 700€) n'est pas justifié au regard de tous ces faits. Il est proposé de quitter l'ANMSM.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre URBANISME – FONCIER

5/ Acquisition parcelles à La Cote

Monsieur le Maire propose l'acquisition de parcelles du secteur agricole et forestier. Cette acquisition permettra à la commune de posséder, entre autre, le foncier de l'accès au réservoir communal.

Approuvé à l'unanimité

6/ Aménagement centre-ville lots D et E – approbation candidat

Monsieur le Maire présente le projet de candidature qui a retenu l'attention de la Commission Urbanisme. Il s'agit de la candidature de l'entreprise Regency. L'aspect architectural a séduit et le montant proposé à la mairie (800 000€) est validé. Le promoteur devient propriétaire de l'emprise au sol des constructions et du sous-sol pour ses parkings, mais la mairie reste propriétaire (donc maître) des aménagements en surface, au dessus des parkings (par le biais d'une division en volume).

Le projet dessiné par les architectes permet d'avoir une vue générale du quartier dans sa version définitive. Il présente une accessibilité complète pour les personnes à mobilité réduite depuis le trottoir communal jusqu'à l'église.

Le projet présenté propose environ 1600m² de surface plancher avec des locaux commerciaux au rez-de-chaussée.

Approuvé à l'unanimité

7/ Convention passage fibre optique

M. Jean-Paul JACCAZ présente un projet de convention pour des passages de réseaux. Ils n'ont que très peu d'incidence sur leur mise en place. Leur cheminement se fait soit en aérien soit en souterrain via des conduites existantes.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre EAU – ASSAINISSEMENT

8/ Approbation manuel autosurveillance STEP

M. Pierre BESSY explique que ce document est obligatoire et doit être mis à jour.

Il s'agit d'une demande de l'agence de l'eau et du SIVU. La mairie gère la partie canalisation et le SIVU la partie traitement.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- Plan d'eau : M. Jean-Paul JACCAZ annonce que les travaux d'aménagement du plan d'eau sont terminés pour cette année. Le chantier reprendra au printemps 2022,
- COVID-19 : Monsieur le Maire explique que, suite aux nouvelles directives du Préfet, la commune a dû remettre en place l'arrêté obligeant le port du masque au niveau du centre du village.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 19h25.

Nicolas ELIE

SECRETAIRE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 09/12/2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

